

Règlement de fonctionnement

Covid-19 : Les ajustements liés à la crise sanitaire sont communiqués par les accueillant(e)s lors de chaque accueil. Ils sont regroupés dans le document « Règlement LAEP Spécial Covid-19 » téléchargeable sur www.coeuressonne.fr

Préambule

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents « La Ribambelle » accueille les enfants de 0 à moins de 4 ans et leur adulte référent (hors relation de garde professionnelle) pour leur permettre de vivre des moments privilégiés et d'enrichir leur relation.

1- Objectifs de La Ribambelle

- Accueillir chaque famille dans le respect de son histoire, sa culture, sa différence
- Favoriser la relation et préparer l'autonomie de l'enfant, tout en contribuant à son éveil, à son développement et à sa socialisation
- Proposer un espace convivial de rencontres adultes-enfants
- Créer du lien social en favorisant les échanges et rompre l'isolement des familles
- Accompagner les parents dans les étapes importantes de la vie de leur(s) enfant(s) en privilégiant l'expression comme support à la relation.

2- Fonctionnement de La Ribambelle

A) Gestionnaire

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents est placé sous la responsabilité du Président de Cœur d'Essonne Agglomération.

- Siège administratif : Cœur d'Essonne Agglomération - La Maréchaussée, 1 place Saint Exupéry - 91704 Sainte-Geneviève-des-Bois
- Pôle Petite Enfance : 22 boulevard Jean Jaurès 91290 Arpajon - Tél. : 01 84 63 02 12 - Mail : guichet.unique@coeuressonne.fr

B) Horaires et lieux d'ouverture

De 8h45 à 11h45 :

- Mardi : dans les locaux LAEP / RPE d'Ollainville, 5 rue de la Mairie à Ollainville
- Mercredi : dans les locaux LAEP / RPE d'Arpajon, parking Duhamel à Arpajon
- Jeudi : dans les locaux LAEP / RPE de Cheptainville, 5 route de Marolles à Cheptainville

Les arrivées sont échelonnées en fonction du besoin des familles. La règle est que le premier arrivé laisse la place au dernier en cas d'affluence (sauf lors de la première venue). Il n'y a donc pas d'heure d'arrivée ou de départ fixe.

Afin d'assurer un accueil de qualité, le nombre est limité à 19 personnes, y compris les accueillant(e)s.

Lors des périodes d'affluence (capacité des 19 personnes dépassée), les accueillant(e)s pourront demander aux familles de limiter la fréquentation de chaque enfant à un ou deux accueil(s) par semaine.

*Covid-19 : une inscription téléphonique préalable peut être mise en place sur appel au **01 69 46 63 41**. La jauge de fréquentation, le nombre d'accompagnant par enfant et le nombre d'accueil par semaine peuvent être modifiés.*

Les périodes de fermeture sont les suivantes :

- Une semaine lors des petites vacances scolaires
- Les deux semaines de Noël et du jour de l'An
- Huit semaines pendant les vacances d'été

Des ajustements sur les ouvertures ou les fermetures pourront avoir lieu selon les nécessités de service. Les familles sont invitées à les vérifier sur www.coeuressonne.fr, rubriques : Vos services / Petite enfance.

C) Composition de l'équipe

L'équipe accueillante est composée de professionnel(le)s de la Petite Enfance placé(e)s sous la responsabilité de la coordinatrice pédagogique de Cœur d'Essonne Agglomération.

3- Modalités et conditions d'accueil

- Le Lieu Accueil Enfants Parents est ouvert aux enfants de 0 à moins de 4 ans accompagnés d'un adulte référent, hors relation de garde professionnelle. Les futurs parents sont bienvenus, ainsi que les parents qui souhaiteraient venir sans leur(s) enfant(s) de moins de 4 ans.
- Les enfants porteurs de handicaps sont accueillis à la Ribambelle.
- L'accès est libre, gratuit et sans inscription préalable.

- L'anonymat des participants est préservé. Pour organiser le cadre de l'accueil, les accueillant(e)s demandent aux familles, lors du premier accueil :
 - le prénom et la date de naissance de l'enfant,
 - le prénom de l'accompagnant et son lien de parenté à l'enfant.

Covid-19 : un dispositif d'inscription peut être mis en place. La traçabilité des cas positifs peut imposer la collecte d'un numéro de téléphone par famille. Ce numéro, demandé à l'arrivée, ne sera utilisé qu'aux fins de traçabilité et détruit après 15 jours. Toute personne testée positive dans les 10 jours suivants sa venue doit se signaler au 01 84 63 02 12.

4- Obligations et rôles des participants

- **Les enfants :**

Chaque enfant reste sous le regard et la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne, qui est le garant du respect des lieux et des règles.

- **Les parents ou accompagnants de l'enfant :**

Tous les participants, familles et accueillant(e)s, ont une obligation de discrétion pour tous les faits ou informations dont ils auraient connaissance lors de l'accueil.

Ils assurent conjointement une ambiance calme et sereine.

Les téléphones portables doivent être éteints et la prise de photo est interdite.

Les personnes fiévreuses ou contagieuses ne peuvent être accueillies à la Ribambelle.

Covid-19 : les personnes fiévreuses, cas contacts, positives ou présentant des symptômes de Covid-19 ne peuvent être accueillies.

5- Rôle des accueillant(e)s

Pour chaque accueil, deux accueillant(e)s sont présent(e)s et sont garant(e)s du respect du règlement de fonctionnement ainsi que du projet éducatif et pédagogique de la structure. En cas d'empêchement de l'un des professionnel(le)s, la Ribambelle sera fermée.

Les accueillant(e)s :

- accueillent de façon chaleureuse et empathique
- sont à l'écoute, attentifs à l'autre
- favorisent les relations inter-individuelles et collectives
- créent un climat de confiance et de sécurité, ainsi qu'une atmosphère propice au plaisir d'un échange convivial
- rassurent les parents sur leur capacité à assurer leur fonction parentale
- valorisent les liens parent-enfant, et aident les enfants et les parents à vivre l'expérience de la distance qui les ouvre à la socialisation
- reconnaissent les capacités individuelles des enfants et les compétences des parents
- informent et éventuellement orientent les parents
- favorisent une communication non-violente
- reconnaissent l'enfant et l'adulte dans leurs spécificités familiales, culturelles, sociales et religieuses.

6- Déroulement des accueils

- **L'arrivée**

Ce moment permet à chaque personne d'être accueillie et de faire connaissance avec les enfants et adultes présents, le règlement et les locaux.

Dès l'arrivée, l'accompagnant inscrit sur le cahier d'accueil :

- Le prénom de l'enfant et son propre prénom

- Son lien à l'enfant (mère, père, grand-parent,...)

Les manteaux et chaussures des enfants et des adultes restent dans l'entrée, ou à l'endroit indiqué par les accueillant(e)s. Les chaussons personnels sont les bienvenus. À défaut de chaussons, les adultes pourront emprunter des sur-chaussures.

Covid-19 : Les accueillant(e)s expliquent le cheminement pour le lavage des mains des adultes et des enfants, le stockage des effets personnels, et l'inscription sur le cahier d'accueil.

- **Le jeu libre**

Des jeux libres sont proposés pour partager des moments de jeux et d'expérimentation avec d'autres enfants et d'autres parents, dans les différents espaces aménagés.

- **Le prêt de livres**

Un fonds d'ouvrages ressources sur la parentalité est mis gracieusement à la disposition des adultes pour emprunt.

Un classeur de présentation des ouvrages permet d'effectuer des réservations dans chacun des lieux.

Après deux semaines, les documents doivent être rendus en bon état, dans l'un des lieux d'accueil au choix.

- **Rangement**

Avant le départ, enfants et adultes participent au rangement.

Covid-19 : le matériel proposé sera adapté aux contraintes de désinfection. Le prêt d'ouvrages pourra être suspendu.

7- Formulaire de satisfaction

Un formulaire de satisfaction destiné à recueillir les avis, commentaires, suggestions d'amélioration des accueillis est disponible sur www.coeuressonne.fr

Le site Internet www.coeuressonne.fr, rubriques « Vos services / Petite enfance » est la page de référence où les informations actualisées relatives au fonctionnement de la Ribambelle peuvent être consultées.